

COMPOSITION DU DOSSIER

Pièce N° 1 : Notice explicative

Pièce N° 2 : Délibération du conseil municipal N°24/2023, séance du 22 mai 2023.

Pièce N° 3 : Arrêté du Maire N° 10/2023 du 10 Août 2023.

Pièce N° 4 : Avis d'enquête publique du 11 Août 2023.

Pièce N° 5 : Certificat d'affichage

Pièce N° 6 : Liste nominative des riverains.

Pièce N° 7 : Plans du projet d'aliénation.

Pièce N° 8 : Plans de situation.

Pièce N° 9 : Courrier du 18 Août 2023 adressé à Mme Diane DE MOUSTIER épouse BRUNNER HAOUR.

Pièce N° 10 : Courrier du 24 Août 2023 adressé à la Société Civile Forestière de la Maison DE MOUSTIER.

Pièce N° 11 : Avis de réception des 2 courriers.

Pièce N° 12 : Publication dans les deux journaux locaux (annonces légales) l'Est Républicain et la Terre de Chez Nous.

Pièce N° 13 : Registre d'enquête publique.

NOTICE EXPLICATIVE

La commune d'ANTEUIL envisage de céder à Mme BRUNNER-HAOUR Diane née DE MOUSTIER, une partie du Chemin Rural n°4 de Tournedoze à Bermont situé dans l'ancienne commune de TOURNEDOZE, aujourd'hui rattachée à la Commune d'ANTEUIL.

Ce chemin étant une voie communale (ancienne voie vicinale, aujourd'hui renommée chemin rural), il est nécessaire de procéder à une enquête publique de déclassement dans les formes prescrites par les articles R.141-4 et R. 141-10 du code de la voirie routière.

La famille Diane DE MOUSTIER a sollicité la Commune d'ANTEUIL pour l'acquisition d'une partie de ce Chemin rural n°4 de Tournedoze à Bermont.

Le dit chemin se trouve en partie sur les forêts de la Société Civile Forestière de la maison DE MOUSTIER et le reste sur les terres De Mme Diane BRUNNER HAOUR.

La famille DE MOUSTIER souhaite l'acquérir pour différentes raisons :

- la réfection du chemin entre la route départementale RD 73 et le Château de Bermont devient nécessaire pour l'accès à la propriété ; la commune n'ayant pas la possibilité de rénover ce tronçon, la famille DE MOUSTIER voudrait le faire rénover.
- le non-usage du chemin à partir du Château de Bermont jusqu'au bois communaux au nord de Tournedoze, ne permet plus de distinguer la limite du chemin. La famille DE MOUSTIER l'entretient donc sans en être propriétaire, et souhaite l'acquérir pour régulariser la situation.

Il conviendra d'organiser l'accès *aux équipes de chasses autorisées* sur les propriétés DE MOUSTIER afin de permettre la régulation du gibier.

La fontaine située au pied du Château de Bermont qui fût restaurée par la famille, deviendra la propriété de la famille DE MOUSTIER. Elle s'attachera à son entretien extérieur (margelle, plaque de sécurité antichute) et intérieure (étanchéité).

L'eau présente dans la source est du bien commun ; la famille DE MOUSTIER qui a réalisé l'aménagement du site, s'engage à faire un usage raisonné de l'eau dès lors que la source retrouve un minimum de débit.

L'objet de cette enquête est donc le déclassement partiel de cette partie du Chemin Rural n°4 en vue de sa cession à la famille Diane DE MOUSTIER.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU DOUBS
Canton de Bavans

Arrondissement de Montbéliard

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

De la commune de ANTEUIL (25340)

Séance du 22 mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures.
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Claude INVERNIZZI, Martial VAUTHERIN, Mélitine BONDENET, Romain PRETET, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Jean-Paul VAUTHERIN.

Absents excusés : Véronique DELAGRANGE procuration à Gérard JOUILLEROT, Jérôme VIVOT procuration à Romain PRETET, Jérôme GUENOT.

Mélitine BONDENET a été désignée secrétaire de séance.

La famille DE MOUSTIER est propriétaire sur le territoire de la commune, section TOURNEDOZ, d'un vaste domaine composé d'une ferme du château de Bermont, dépendances et d'une importante superficie, boisée et nue.

Cet ensemble est traversé par un chemin vicinal n°4.

Depuis plusieurs années, les propriétaires ont souhaité acquérir ce chemin qui se détériore au fil des années et ceci afin d'assurer sa rénovation pour accéder aux dépendances du domaine.

Monsieur le Maire rappelle que la notion de chemin vicinal n'a plus de valeur juridique. Elle a disparu au profit des notions pré actées « voies communales ou chemins ruraux ».

Vu la décision du 12 Août 1959 dressée par le maire de Tournedoze (Vautherin Xavier) de concert avec l'ingénieur subdivisionnaire de l'Isle-sur-le-Doubs, considérant la non incorporation de ce CVO N°4 dans la catégorie des voies communales, le statut de ce chemin passe en chemin rural.

Décision entérinée pour la préfecture le 3 février 1961 par le chef de division délégué M Jean Paris.

Le Maire rappelle que le chemin à l'intérieur de la propriété du château de Bermont ne dessert aucun propriétaire privé et public à part la famille DE MOUSTIER.

Que ce chemin n'est plus utilisé, que dans la partie basse depuis la RD73 jusqu'aux résidences et dépendances et que la partie haute (nature de Maison Rouge) n'est plus matérialisée.

Ce chemin rural a perdu son usage et se trouve donc désaffectée.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 11
- votants : 13
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 3

Date de convocation : 15/05/2023

Date d'affichage : 23/05/2023

OBJET

Délibération n° :

24 / 2023

OBJET :

**Lancement procédure cession
chemin rural de Bermont**

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : /

SOUS-PREFECTURE

13 JUIN 2023

MONTBELIARD

Considérant, par la suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du Code de la voirie routière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- Annule les précédentes délibérations n°2021-41 en date du 27 septembre 2021 et n°2022-36 en date du 7 octobre 2022.
- Acte le statut de chemin vicinal N° 4 en chemin rural.
- Approuve la désaffectation effective de ce bien public.
- Décide de lancer la procédure de cession du chemin rural prévue par l'article L. 161-10 du Code rural,
- Demande à Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 23.05.2023 et de la publication le 23.05.2023.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le maire,
Gérard JOUILLEROT



SOUS-PREFECTURE
13 JUIN 2023
MONTBELIARD



DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE D'ANTEUIL

ARRETE DU MAIRE N°10 /2023

Arrêté ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoze à Bermont.

Le Maire de la Commune d'Anteuil

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voie Routière,

Vu la délibération N° 24/2023 du conseil municipal en date du 22 mai 2023, autorisant le Maire à lancer une enquête publique préalable à la cession,

ARRETE

Article 1 :

Une enquête publique relative au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoze à Bermont, aura lieu sur le territoire de la commune d'Anteuil, **du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00**

Article 2 :

M Albert GROSPERRIN est désigné comme commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Anteuil

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00

- Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00

- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

Article 3 :

Le dossier d'enquête publique comprend une notice explicative, un plan de situation, une notice cadastrale, ainsi que l'ensemble des actes administratifs et de publicité relatifs à la présente procédure.

Article 4 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie d'ANTEUIL aux horaires habituels du secrétariat, soit de 14h00 à 17h00 le lundi, mardi et jeudi. Pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Elles pourront également être envoyées par voie postale ou déposées dans la boîte aux lettres de la mairie pour être reçues au plus tard le Jeudi 28 septembre à 17h00, à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir »)

Mairie d'ANTEUIL

A l'attention de Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

« Aliénation du chemin rural n°4 »

3 rue de l'Eglise

25340 ANTEUIL

Article 5 :

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune (www.anteuil.fr) durant la durée de l'enquête publique.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché au tableau de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural N°4.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique. En outre, la mairie d'ANTEUIL fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département annonçant la tenue de l'enquête au moins 15 jours avant l'ouverture de ladite enquête.

Article 7 :

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Article 8 :

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal délibèrera pour acter de l'aliénabilité du tronçon de terrain et informer les propriétaires riverains de leur droit de propriété.

Article 9 :

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Article 10 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au Préfet du Doubs
- au Commissaire enquêteur

Fait à ANTEUIL, le 10 août 2023

Le Maire, Gérard JOUILLEROT



COMMUNE D'ANTEUIL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoze à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPERRIN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL **du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus**, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.anteuil.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h00 à :

Mairie d'Anteuil
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Aliénation du chemin rural n°4
3, rue de l'Eglise
25340 ANTEUIL

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Parution
Est: le 22 Août
le 15 Sept
Terre: le 25 Août.

Fait à Anteuil, le 11 Août 2023
Le Maire, JOUILLEROT Gérard



**DÉPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON DE BAVANS
COMMUNE DE 25340 ANTEUIL**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Gérard JOUILLEROT, Maire de la Commune d’ANTEUIL, atteste que l’avis d’enquête publique a été affiché pendant une durée minimum de 15 jours avant le début de l’enquête publique soit le 24 Août 2023.

Attestation établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Anteuil le 25 Août 2023

Le Maire
Gérard JOUILLEROT



LISTE NOMINATIVE DES RIVERAINS

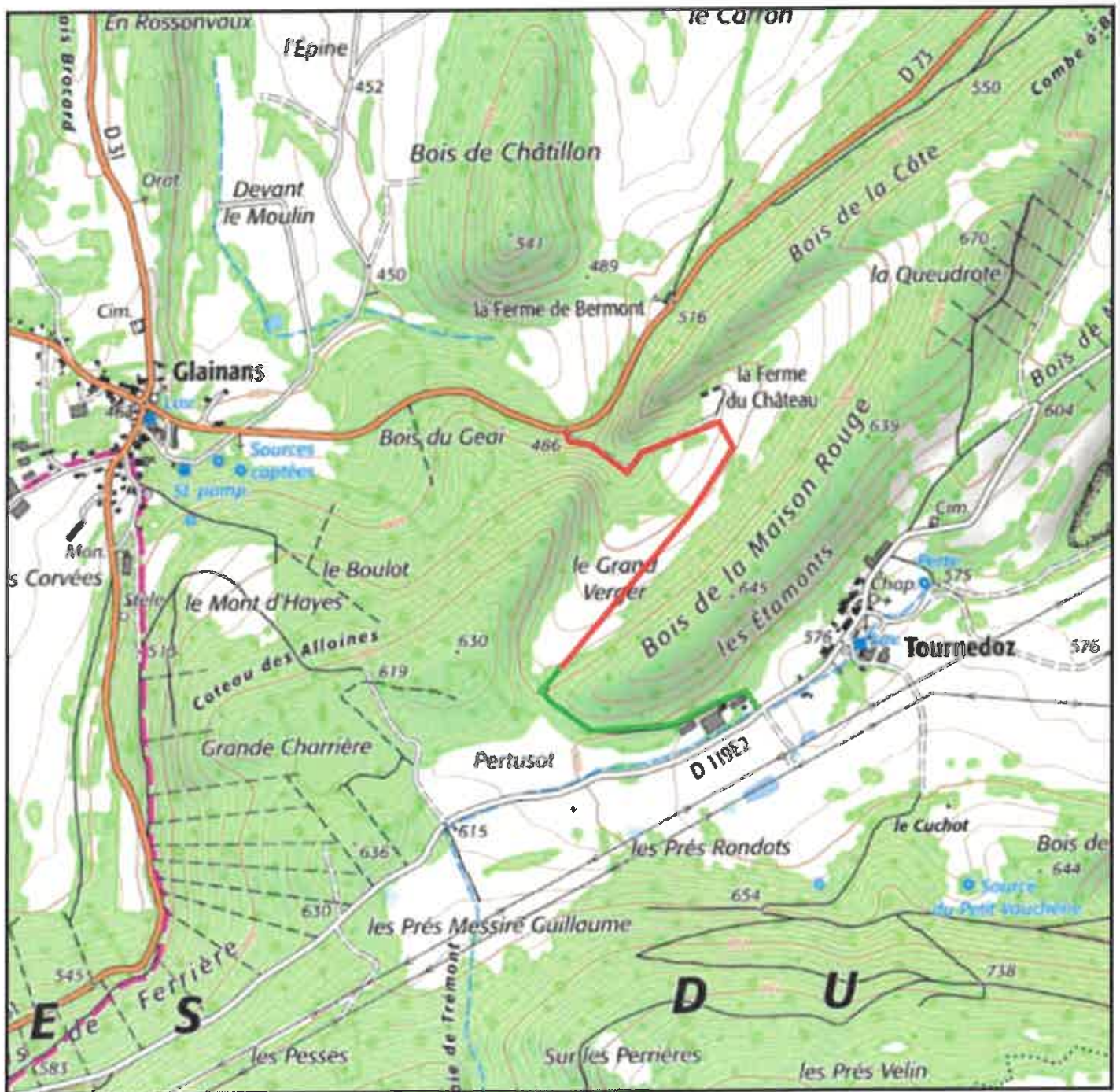
Madame Diane DE MOUSTIER épouse BRUNNER-HAOUR
Domiciliée 2118, chemin de Saint Just
84 810 AUBIGNAN

SOCIETE CIVILE FORESTIERE MAISON DE MOUSTIER
Représentée par :
Monsieur Léonel DE MOUSTIER
Château de Bournel
25 680 CUBRY

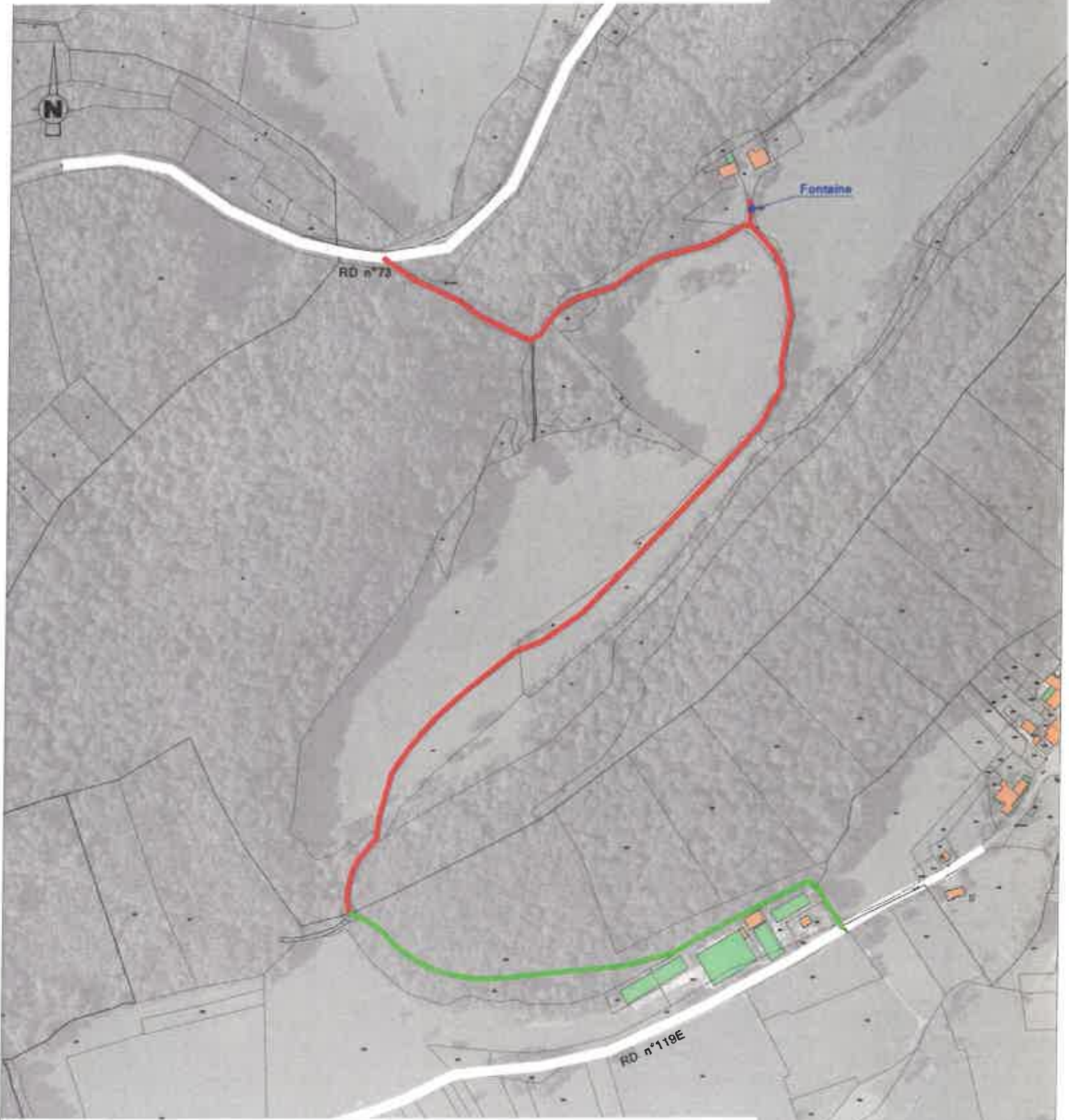
Département : 25	Commune : ANTEUIL (TOURNEDOZ)	Date d'édition : 12/09/2023	Référence dossier : 2023-129 (LK)
Section : A	Lieu-dit : "Au Grand Verger, Château de Belmont, Le Bois du Gey, Mont Soufflot, Le Bois de la Côte, Pature de la Maison Rouge"		
Opération : Déclassement du Chemin Rural n°4 dit de Tournedoze à Belmont			
Nature du plan : <h1 style="text-align: center;">PLAN GÉNÉRAL</h1>			

— Partie du chemin rural n°4 à déclasser.

— Partie du chemin rural n°4 non concernée par la procédure de déclassement.



Département : 25	Commune : ANTEUIL (TOURNEDOZ)	Dessiné par : LK	Référence dossier : 2023-129 (LK)
Section : A	Lieu-dit : "Au Grand Verger, Château de Belmont, Le Bois du Gey, Mont Soufflot, Le Bois de la Côte, Pature de la Maison Rouge"	Nom du fichier : 2312900.dwg	
Opération : Déclassement du Chemin Rural n°4 dit de Tournedoze à Belmont		Date d'édition : 12/09/2023	
Nature du plan : PLAN DE SITUATION		Echelle graphique : 0 40 m	Echelle : 1/2000
DOCUMENT DÉFINITIF			



Les limites dessinées par application du plan cadastral ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

L'application du plan cadastral a été réalisée à partir du Plan Minute de Conservation en date du 15/03/2022.

- Partie du chemin rural n°4 à déclasser.
- Partie du chemin rural n°4 non concernée par la procédure de déclassement.



TOPOGRAPHIE • BORNAGE • MAÎTRISE D'OEUVRE • COPROPRÉTIÉ
 DIVISION EN VOLUME • AMÉNAGEMENT URBAIN • LOTISSEMENT

BUREAU PRINCIPAL
 4, Rue des Roches
 25110 BAUME-LES-DAMES
 Tél. : 03 81 84 48 00

BUREAU SECONDAIRE
 2bis, Rue de la Piscine
 25800 VALDAHON
 Tél. : 03 81 26 51 67

E-Mail : sarl@cabinetcoquard.fr
 Site : www.cabinetcoquard.fr



Département : 25	Commune : ANTEUIL (TOURNEDOZ)	Dessiné par : LK	Référence dossier : 2023-129 (LK)
Section : A	Lieu-dit : "Au Grand Verger, Château de Belmont, Le Bois du Gey, Mont Soufflot, Le Bois de la Côte, Pature de la Maison Rouge"	Nom du fichier : 2312900.dwg	
Opération : Déclassement du Chemin Rural n°4 dit de Tournedoze à Belmont		Date d'édition : 12/09/2023	
Nature du plan : PLAN PARCELLAIRE		Échelle graphique : 0 40 m	Échelle : 1/2000
DOCUMENT PROVISOIRE DE TRAVAIL			

- Parcelles appartenant à la Société civile Forestière de la Famille DE MOUSTIER
- Parcelles appartenant à Mme BRUNNER-HAOUR Diane née DEMOUSTIER
- Parcelles appartenant à la Commune d'ANTEUIL



Les limites dessinées par application du plan cadastral ne sont pas définies contradictoirement et ne sont pas garanties.

L'application du plan cadastral a été réalisée à partir du Plan Minute de Conservation en date du 15/03/2022.

- Partie du chemin rural n°4 à déclasser.
- Partie du chemin rural n°4 non concernée par la procédure de déclasser.

Département :
DOUBS

Commune :
ANTEUIL

Section : A
Feuille : 568 A 01

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 10/08/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

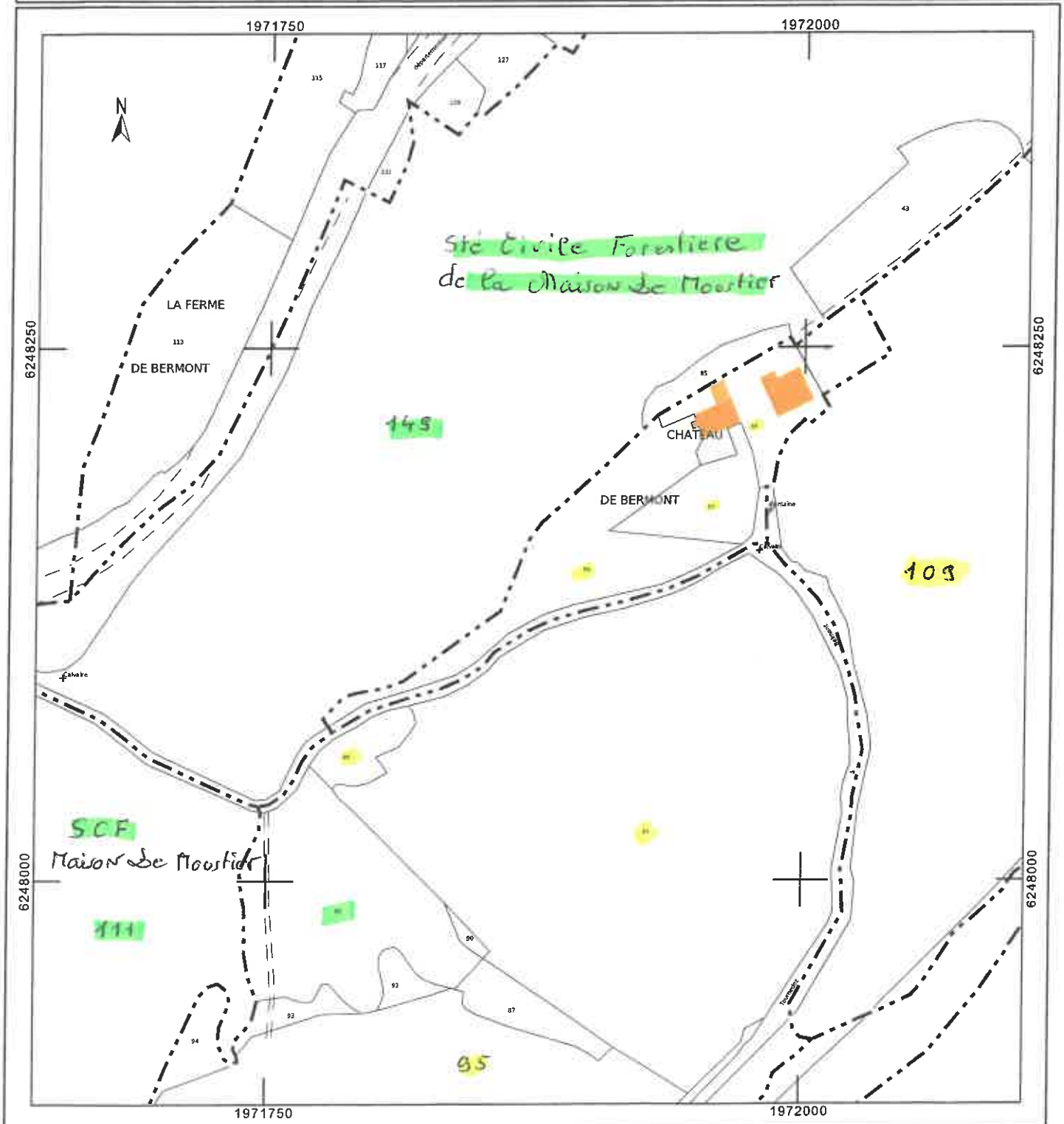
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Mairie de Moustier
Bronner - Haour*

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPOGRAPHIQUE BESANCON
GESTION CADASTRALE
MONTBELIARD Réception mardi 8h45-
12h/13h30-16h et sur RdV 25214
25214 MONTBELIARD CEDEX
tél. 03 81 47 24 00 -fax
E-mail :
plgc.doubs@dqfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Le Bois du Gey

Section 568 A

(A)

Pâtûre communale
d'Etamont

Pâtûre
de la Maison Rouge

Section 568 B3

Au Grand Vengier

Bois de Côte
et

Bois de la Côte de la Maison Rouge

(C)

Chemin

Calvaire

La Ferme de Bernont

(B)

Chateau
de
Bernont

Belmont

Calvaire

Concubin

de

460

107

108

131

02

115

117

120

Chemin

024

466

95

56

57

63

67

64

81

60

34

89

68

67

67

67

67

67

67

67

67

67

67

67

67

67

X

1

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

Madame Diane DE MOUSTIER
2118, chemin de Saint Just
84810 AUBIGNAN

Anteuil le 18 Août 2023

Objet :

Enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoze à Bermont, situé sur le territoire de la commune d'Anteuil, **du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00**

Madame,

Je tiens à vous informer qu'une enquête publique relative au projet de cession d'une partie du chemin rural qui couvre vos parcelles 568 A 58, 57, 88, 91, 95 et 109, va être réalisée.

Cette enquête se déroulera du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00 à la mairie d'Anteuil.

Vous trouverez joint à la présente, copie de l'avis d'enquête publique afin que vous puissiez prendre connaissance des principales informations concernant cette procédure.

Pour toutes réclamations ou informations complémentaires, je vous invite à vous manifester durant cette enquête publique, selon les modalités préconisées.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Le Maire,
Gérard JOUILLEROT



M Léonel DE MOUSTIER
Château de Bournel
25680 Cubry

Anteuil le 24 Août 2023

Objet :

Enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoze à Bermont, situé sur le territoire de la commune d'Anteuil, **du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00**

Monsieur,

Je tiens à vous informer qu'une enquête publique relative au projet de cession d'une partie du chemin rural qui couvre vos parcelles 568 A 89, 111 et 149, va être réalisée.

Cette enquête se déroulera du mercredi 13 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00 à la mairie d'Anteuil.

Vous trouverez joint à la présente, copie de l'avis d'enquête publique afin que vous puissiez prendre connaissance des principales informations concernant cette procédure.

Pour toutes réclamations ou informations complémentaires, je vous invite à vous manifester durant cette enquête publique, selon les modalités préconisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Pour Info : La partie concernée du chemin est du point A à C sur le plan joint.

Le Maire,
Gérard JOUILLEROT



10276 Annexe Blanche DE MOUSTIER
2118, chemin de Saint Just
84810 AUBIGNAN

Anteuil le 18 Août 2023

Objet :

Enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Fourmeles à Béremon, situé sur le territoire de la commune d'Anteuil, du mercredi 28 septembre 2023 à 9h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00

Madame,

Je tiens à vous informer qu'une enquête publique relative au projet de déclassement partiel du chemin rural qui couvre vos parcelles 568 A 58, 57, 88, 91, 95 et 109, va être réalisée.

Cette enquête se déroulera du mercredi 28 septembre 2023 à 09h00 au jeudi 28 septembre 2023 à 17h00 à la mairie d'Anteuil.

Vous trouverez joint à la présente, copie de l'avis d'enquête publique. Duquel vous pourrez prendre connaissance des principales informations concernant cette procédure.

Pour toutes réclamations ou informations complémentaires, je vous invite à vous manifester durant cette enquête publique, selon les modalités préconisées.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Reçu en mains propres
le 21 Août 2023
D. de Fourmeles

D. de Fourmeles



Retour
Avis réception

COMMUNE D'ANTEUIL



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tourmedoz à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPERRIN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL **du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.anteuil.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h00 à :

Mairie d'Anteuil
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Aliénation du chemin rural n°4
3, rue de l'Eglise
25340 ANTEUIL

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00
- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la Société Forestière de Moustier
le gérant,
[Signature]

Fait à Anteuil, le 11 Août 2023
Le Maire, JOUILLEROT Gérard



Mardi 22 août 2023

services.fr

Est Républicain

COMMUNE D'ANTEUIL

Avis d'Enquête Publique

Par arrêté n° 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N° 4 dit de Tournedoze à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPERRIN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL **du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus**, aux jours et heures habituelles d'ouverture :
Les lundi, mardi, jeudi de 14h00 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : **www.anteuil.fr**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h00 à :

Mairie d'Anteuil

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Aliénation du chemin rural n°43, rue de l'Eglise
25340 ANTEUIL

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- **Le mercredi 13 septembre 2023 de 9h00 à 11h00**
- **Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 11h00**
- **Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15h00 à 17h00**

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Anteuil, le 11 Août 2023
Le Maire, JOUILLEROT Gérard

365719200

COMMUNE D'ANTEUIL

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Par arrêté n° 10/2023 en date du 10 Août 2023, le Maire de la commune d'Anteuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable au projet de déclassement et d'aliénation partielle du chemin rural N°4 dit de Tournedoze à Bermont.

A cet effet, Monsieur Albert GROSPERRIN a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en mairie d'Anteuil, 3 rue de l'Eglise 25340 ANTEUIL du mercredi 13 septembre 2023 au jeudi 28 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h.
Le dossier soumis à l'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.anteuil.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18 h à :

Mairie d'Anteuil - A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur Aliénation du chemin rural n°4 - 3, rue de l'Eglise - 25340 ANTEUIL.

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- Le mercredi 13 septembre 2023 de 9 h à 11 h
- Le samedi 23 septembre 2023 de 9 h à 11 h
- Le Jeudi 28 septembre 2023 de 15 h à 17 h.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie d'Anteuil, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Anteuil, le 11 Août 2023,
Le Maire, JOUILLEROT Gérard.